



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E153777

VALABLE JUSQU'AU 27/01/2027

ÉDITÉ LE

17/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2006

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 06/10/2006  
22 240

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC RENNES 2006B01489

Siret : 492 265 731 00058

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 504117100181

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 000000143830370

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 000000143830370

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : IGEO

AVENUE DU PHARE DE LA BALUE  
ZAC DE CAP MALO  
35520 LA MEZIERE

Téléphone : 02 23 30 02 50

Portable : 06 03 92 75 37

Fax :

Site Internet : <http://www.c-igeo.fr/>

E-mail : [facturation@c-igeo.fr](mailto:facturation@c-igeo.fr)

Responsabilité légale :

GC INVEST (483 071 031) / KLAVD'YS (819 944 869) / DUDA DOMINIQUE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	10/04/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/10/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/10/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	10/04/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	17/09/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/09/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	10/04/2026
o Ventilation mécanique	17/09/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.